

# EXAMEN AU CAS PAR CAS – DOCUMENT D'URBANISME ÉLABORATION ET PROCÉDURES D'ÉVOLUTION

Ce formulaire a été conçu pour vous aider dans la transmission des informations nécessaires à l'examen au cas par cas de votre projet de document d'urbanisme telles que mentionnées à l'article R104-30 du code de l'urbanisme. Il peut être utilisé pour l'ensemble des procédures concernées par l'examen au cas par cas : élaboration, révision, modification ou déclaration de projet. Les réponses à apporter doivent être adaptées en fonction de la nature de votre projet, à partir des connaissances dont vous disposez.

En application de l'article R122-18 II du code de l'environnement, ces informations sont mises en ligne sur notre site internet.

**Ce formulaire doit être accompagné de tous les documents justificatifs permettant à l'autorité environnementale de comprendre votre projet, de connaître son environnement humain et naturel et d'évaluer les enjeux environnementaux (projet de règlement et de zonage, projet d'OAP,...), à transmettre en annexe.**

Les liens Internet sont donnés à titre indicatif

## 1. Intitulé de votre projet et son état d'avancement

1.1 Renseignements généraux	
Quelle procédure souhaitez-vous réaliser ?	Quelle est la commune concernée par votre projet ?
Précisez l'intitulé précis de la procédure engagée : – PLU ou carte communale ? – Élaboration, révision, modification, mise en compatibilité, etc ?	Modification simplifiée n°1 du PLU de la commune de Saint-Marcellin.

1.2 En cas d'élaboration ou de révision générale de PLU ou PLUi :	
Le cas échéant, quelle est la date de débat de votre PADD ?	Pas de débat sur le PADD dans le cadre de la procédure de modification simplifiée.
De même, connaissez-vous la date prévisionnelle de l'arrêt de votre projet ?	Pas d'arrêt du projet dans la procédure de modification. Pour autant l'approbation du dossier est souhaitée pour le mois de novembre. Date prévisionnelle de mise à disposition du dossier : septembre/octobre 2022.

## 2. Coordonnées

2.1 Identification de la personne publique responsable	
Qui est la personne publique responsable ?	M. Frédéric De Azevedo Président de la Communauté de Communes Saint Marcellin Vercors Isère,
Coordonnées pour les échanges administratifs : adresse, téléphone, courriel ?	Maison de l'intercommunalité, 7 rue du colombier - 38162 Saint-Marcellin cedex Mr Ludovic VRIGNON. Tel : 07 65 17 37 96, <a href="mailto:ludovic.vrignon@saintmarcellin-vercors-isere.fr">ludovic.vrignon@saintmarcellin-vercors-isere.fr</a>
<b>NB : Vous indiquerez également en annexe 1 les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.</b>	

### 3. Caractéristiques générales de votre projet

#### 3.1 Votre territoire est-il actuellement couvert par un SCoT ?

<b>Oui</b>	Non	Oui, la commune de Saint-Marcellin est couverte par le SCoT de la Grande Région Grenobloise, approuvé en décembre 2012. Pas de révision en cours.
------------	-----	---

#### 3.2 Votre territoire est-il actuellement couvert par un PLU ou une carte communale ?

<b>Oui</b>	Non	Le PLU a été approuvé le 9 juillet 2019 et n'avait pas été soumis à évaluation environnementale suite à la décision n°2018-ARA-DUPP-000771 en date du 14 mai 2018 par la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAE).
------------	-----	--

#### 3.3 Quelles sont les caractéristiques générales de votre territoire ?

Au dernier recensement général, quel est le nombre d'habitants (données INSEE) ?	7 766 habitants selon les données de l'INSEE 2019.		
Quelle est la superficie de votre ou de vos communes ?	7,81 km <sup>2</sup>		
Dans le cadre d'une procédure d'évolution, quelle est la superficie du territoire concernée par votre projet ?	<p>Pour le point n°1 : il s'agit des rues centrales inscrites dans la zone UA, il n'y a pas véritablement de surfaces puisqu'il s'agit de linéaires.</p> <p>Pour le point n°2 : la zone UAb passe de 2600 m<sup>2</sup> environ à 3400 m<sup>2</sup> environ.</p> <p>Pour le point n°3 : pas de surface, en revanche la mesure concerne un linéaire de 400 m environ.</p> <p>Pour le point n°4, il s'agit d'un secteur 1AUi d'une surface d'1,78ha environ.</p>		
Si le territoire dispose déjà d'un document d'urbanisme, indiquez la répartition actuelle des zones urbaines, à urbaniser et non urbanisées en distinguant, pour les POS et PLU, les zones agricoles et naturelles. <b>Annexe à joindre</b> : document graphique du plan en vigueur ou du projet	Répartition dans le PLU actuel et futur	Surfaces (ha)	%
	ZONES U	303,6	39,0%
	ZONES AU	40,1	5,16%
	ZONES A	262,3	33,7%
	ZONES N	171,9	22,1%

#### 3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme ?

**Annexe à joindre** : pour une élaboration ou une révision générale de PLU communal ou intercommunal, joindre votre projet de PADD débattu par le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) ; pour les autres procédures d'évolution, joindre les documents du PLU approuvé (PADD, zonage, règlement...)

Les principales orientations du PADD du PLU sont les suivantes :

Orientation n°1 : Affirmer saint-marcellin comme ville centre du bassin sud Grésivaudan

Orientation n°2 : Une dynamique urbaine a conforter autour d'une centralité élargie

Orientation n°3 : Une ville verte pour une meilleure qualité de vie

Orientation n°4 : une mobilité à réinventer

**NB** : Le PADD n'a pas été modifié par la modification de droit commun n°1 du PLU.

### 3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?

Les objectifs poursuivis par la procédure et présents dans l'arrêté communautaire de prescription de la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'urbanisme de Saint-Marcellin sont les suivants :

- **Mettre en place un linéaire commercial à protection renforcée en centre-ville** -> il s'agit de contrôler les activités susceptibles de s'installer dans les rues les plus centrales du centre-ville en privilégiant le commerce de détails qui permet d'attirer davantage de chalands et qui contribue à la vitalité commerciale du centre-ville.
- **Mettre à jour la zone UAb correspondant au projet de l'îlot gare** -> il s'agit d'améliorer la faisabilité d'un projet de réaménagement d'îlot face à la gare SNCF en adaptant plusieurs règles du sous-secteur (périmètre, stationnement, aires de jeux, toitures).
- **Permettre le changement d'essence dans le cadre de l'entretien du linéaire boisé de la Saulaie** -> Il s'agit de permettre une adaptation tenant compte de la prolifération d'un champignon sur les platanes, tout en conservant l'enjeu d'alignement.
- **Supprimer le seuil maximal permis des tailles de lots dans le secteur à OAP des Basses Plantées** -> il s'agit de revenir sur l'interdiction initial des lots de grande taille dans l'OAP.

A noter que :

- Le premier point s'inscrit dans le cadre des travaux de revitalisation du centre-ville, en lien avec la procédure d'ORT. Il s'agit d'aller plus loin que l'outil actuel qui ne distingue pas suffisamment les types d'activités souhaités/non souhaités dans les parties les plus centrales du centre-ville.
- Le second point s'inscrit dans une adaptation du périmètre de projet du secteur gare, pour lequel les études préopérationnelles indiquent la nécessité d'étendre le périmètre initial afin de conforter la faisabilité d'une opération d'ensemble.

### 3.6 Votre projet concerne-t-il la création d'une Unité touristique nouvelle (UTN) ?

Oui	<b>Non</b>	<i>Si oui, précisez les caractéristiques de cette UTN en application de l'article R122-8 du code de l'urbanisme (description de la nature du projet et de ses dimensions avec, le cas échéant, la surface de plancher créée)</i>
-----	------------	--

### 3.7 Votre projet est-il en lien avec d'autres procédures ?

	oui	non	Le cas échéant, précisez :
Sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) :		<input checked="" type="checkbox"/>	
Fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ?		<input checked="" type="checkbox"/>	

### 3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par...

	oui	non	Le cas échéant, précisez
Les dispositions de la <a href="http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#v=map43;i=zone_mont.zone_mont;l=fr;z=-734374,6551069,1960844,1399270">loi Montagne</a> ? <a href="http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#v=map43;i=zone_mont.zone_mont;l=fr;z=-734374,6551069,1960844,1399270">http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#v=map43;i=zone_mont.zone_mont;l=fr;z=-734374,6551069,1960844,1399270</a>		<input checked="" type="checkbox"/>	
Les dispositions de la <a href="http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/Sélection_du_zonage_«_Loi_Littoral_»">loi Littoral</a> concernant les grands lacs (Auvergne Rhône-Alpes) ? <a href="http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/Sélection_du_zonage_«_Loi_Littoral_»">http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/Sélection_du_zonage_«_Loi_Littoral_»</a>		<input checked="" type="checkbox"/>	
Un (ou plusieurs) schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux ( <a href="http://www.gesteau.eaufrance.fr/">SDAGE</a> ) ou schéma d'aménagement et de gestion des eaux ( <a href="http://www.gesteau.eaufrance.fr/">SAGE</a> ) ? <a href="http://www.gesteau.eaufrance.fr/">http://www.gesteau.eaufrance.fr/</a>	<input checked="" type="checkbox"/>		La commune fait partie : - du SDAGE <i>Rhône Méditerranée</i> , - du SAGE <i>Bas Dauphiné Plaine de Valence</i>
Autres : Appartenance de votre commune à une communauté de communes ou un pays, une agglomération, un parc naturel régional...	<input checked="" type="checkbox"/>		La commune est membre de la communauté de communes « Saint-Marcellin Vercors Isère », qui dispose de la compétence urbanisme.

**3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision allégée), précisez le secteur concerné par le projet ?**

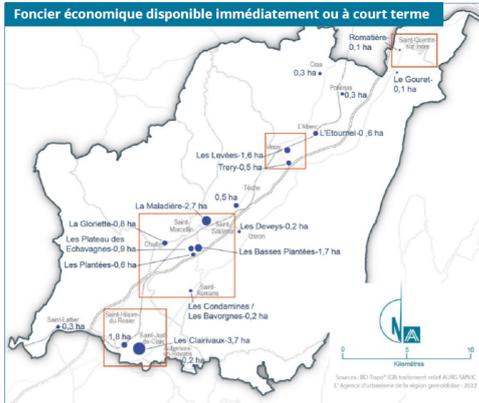
**Annexe(s) à joindre :** Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone

Les 4 sujets d'évolutions trouvent chacun une localisation relativement précise :

- La création d'un linéaire à protection renforcée trouve une traduction très précise dans le cœur du centre-ville, au niveau de la Grande rue, la place des Carmes, les places d'armes et Jean Vinay, l'avenue du collège et le Bd du Champ de Mars. Il s'agit d'un secteur UA.
- Les modifications liées au projet de l'ilôt gare se reportent exactement sur le sous-secteur zoné UAb ;
- Les évolutions liées à l'entretien du linéaire boisé de la Saulaie se répercutent exactement le long de l'avenue éponyme, devant les équipements publics (lycée, terrains de sport) dans un secteur UB ;
- L'évolution concernant le secteur des Basses plantées est en lien direct avec le secteur OAP du même nom, au sud du territoire communal, à proximité immédiate de l'entrée/sortie d'autoroute. Elle est classée en zone 1AUi.

## 4. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure et impacts potentiels du projet sur l'environnement et la santé humaine

<b>4.1 Présentation de votre projet</b>	
À quel type de commune appartenez-vous ? Sélectionnez dans la liste ci-contre	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Commune de centralité urbaine</b></li><li>• Commune péri-urbaine de première couronne</li><li>• Commune péri-urbaine éloignée</li><li>• Pôle de vie au sein d'un espace péri-urbain</li><li>• Pôle rural ou centre-bourg dans un espace rural</li><li>• Commune rurale</li><li>• Autre : .... (précisez)</li></ul>
<b>4.1.1 Si votre projet permet la création de logements, précisez :</b>	
Sur les 10 dernières années, quelle est la tendance démographique actuelle : augmentation de la population, stagnation, baisse du nombre d'habitants ? <a href="http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp">http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp</a>	Les modifications envisagées ne concourent pas directement à la création de logements. Il s'agit d'un aménagement d'OAP déjà inscrit dans le PLU approuvé en 2019, prévoyant la requalification de l'ilôt gare pour environ 150 logements. L'adaptation réglementaire vise principalement à rendre opérationnel et faisable ce projet d'ensemble déjà prévu initialement.
Combien d'habitants supplémentaires votre projet vous permettra-t-il d'accueillir ? À quelle échéance ? Quels besoins en logements cela créera-t-il ?	
Précisez : Combien de logements en dents creuses, combien en extension de l'enveloppe urbaine ? Combien de logements seront réhabilités ?	
Combien de logements vacants avez-vous sur votre (vos) commune(s) ? <a href="http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp">http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp</a>	
Quel taux de rétention foncière votre projet applique-t-il ? Indiquez le détail du calcul.	
Quel taux de rétention foncière votre projet applique-t-il ? Indiquez le détail du calcul.	
Quelle est la superficie des zones que vous prévoyez d'ouvrir à l'urbanisation ?	
Quelle sera la surface moyenne par logement ?	
Par quels moyens prévoyez-vous de maîtriser l'enjeu de consommation d'espace ? Vous pouvez préciser ici (ou en annexe) comment les besoins en logements se traduisent en besoin de foncier sur votre commune et quelles sont les mesures associées de maîtrise de cet enjeu que vous mettez en œuvre	

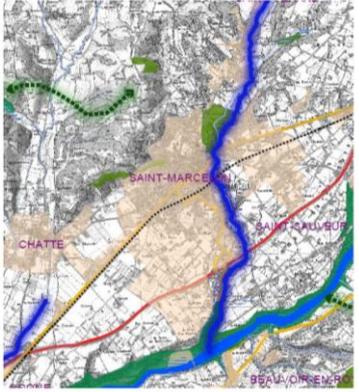
4.1 Présentation de votre projet			
Quelle sera la surface moyenne par logement ?			
Par quels moyens prévoyez-vous de maîtriser l'enjeu de consommation d'espace ? Vous pouvez préciser ici (ou en annexe) comment les besoins en logements se traduisent en besoin de foncier sur votre commune et quelles sont les mesures associées de maîtrise de cet enjeu que vous mettez en œuvre			
Précisez, par exemple, le cas échéant et selon l'état d'avancement de votre projet : 1. les secteurs potentiellement ouverts à l'urbanisation : dents creuses, centre bourg ou centre urbain dense, extension 2. la répartition envisagée entre type de logements : logements individuels, logements semi-collectifs, collectifs 3. des actions envisagées pour diminuer la vacance des logements ou réhabiliter le parc existant 4. les phasages envisagés : zones U, 1AU ou 2AU et les conditions d'ouverture à l'urbanisation 5. les objectifs de densité 6. la nature des hébergements ou équipements envisagés dans le cadre d'une UTN			
La modification du PLU s'inscrit dans les objectifs du PLU actuel. Elle mobilise des zones pour la construction déjà définies dans le PLU actuel en définissant des OAP qui permettent de garantir une densité cohérente avec la proximité de la gare.			
4.1.2 Si votre projet permet l'implantation d'activités économiques, industrielles ou commerciales, précisez :			
Le cas échéant, cette zone est-elle identifiée dans le SCoT ?		Oui elle est identifiée.	
Quelle est la surface des zones d'activités prévues ? S'agit-il d'implantation sur de nouvelles zones ou sur des secteurs déjà ouverts à l'urbanisation ?		La zone 1AU des basses plantées représente environ 1,78ha à ouvrir à l'urbanisation depuis l'approbation du PLU en 2019	
S'il existe déjà une ou des zones d'activités sur votre territoire : • quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? • quel est leur taux d'occupation ?		Il existe plusieurs zones d'activités, celles classées en zone U sont déjà entièrement urbanisées. Celles classées en zone 1AU ne le sont soit pas soit que partiellement.	
S'il existe déjà une ou des zones d'activités à l'échelle de l'intercommunalité et du SCoT: • quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? • quel est leur taux d'occupation ?		<p>&gt;&gt; Un foncier économique disponible réduit, disséminé et avec peu de grands tènements</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 18,7 ha de foncier économique disponible immédiatement ou à court terme (classés U ou AU indicés)</li> <li>- Une demande de foncier importante non satisfaite. La Direction du Développement Economique a un stock de demandes non satisfaisantes s'élevant à 17 demandes représentant 28 ha</li> <li>- Une localisation de la disponibilité qui ne correspond pas forcément à la demande et dont une partie n'est pas maîtrisée par la collectivité</li> <li>- Un manque de grands tènements destinés à des industriels, ce qui est contraignant pour un territoire engagé dans une politique de conforter son tissu industriel (Territoire d'Industrie)</li> </ul> 	
Votre projet permet-il l'ouverture de toute cette surface en une fois ? Si non, prévoit-il un phasage ? Indiquez lequel et comment il s'applique ?		Non	
Complétez si nécessaire (ex : projet d'OAP jointe en annexe...)			
Voir OAP jointes.			

4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement, les points suivants ?  Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales	Oui	Non	Si oui, quels sont les enjeux identifiés ?
Des espaces agricoles ?		<input checked="" type="checkbox"/>	Non

4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers			
Des espaces boisés ?		<input checked="" type="checkbox"/>	Toutes les zones concernées sont urbaines ou A Urbaniser dans le PLU actuel.
Dans le cadre d'une procédure d'évolution : Des zones identifiées naturelles, forestière ou agricoles protégées au titre d'un document d'urbanisme existant ?		<input checked="" type="checkbox"/>	
Complétez si nécessaire			

4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ?  Et quels sont les enjeux identifiés ?
Une zone Natura 2000 (ZPS, ZSC, SIC) à proximité ? <a href="http://carto.dataravie.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.dataravie.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a>		<input checked="" type="checkbox"/>	
Un parc naturel national ou régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>		Saint-Marcellin est identifiée en tant que commune porte du PNR , pour autant ces différents points de modification ne sont pas de nature à entrer en conflit avec la charte du PNR.
Une réserve naturelle nationale ?		<input checked="" type="checkbox"/>	
Un espace naturel sensible ?		<input checked="" type="checkbox"/>	
Une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ou II ? <a href="http://carto.dataravie.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.dataravie.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a>	<input checked="" type="checkbox"/>		La ZNIEFF de type 1 « L'Isère du pont d'Iseron à la confluence de la Bourne » ;  La ZNIEFF de type 2 n°820000424 « Zone fonctionnelle de la rivière Isère à l'aval de Grenoble »
Un arrêté préfectoral de protection de biotope ? <a href="http://carto.dataravie.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.dataravie.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a>		<input checked="" type="checkbox"/>	
Une ou des zones humides ayant fait l'objet d'une délimitation (inventaire départemental, communal, convention RAMSAR ...) soit par inventaire soit par expertise pédologique ?	<input checked="" type="checkbox"/>		Une zone humide cartographiée dans le cadre de l'inventaire des zones humides du CEN-Isère (AVENIR, 2010). Il s'agit des abords de la Cumane qui recoupent ponctuellement les limites Est de la commune. La modification du PLU n'affecte pas cette zone.
Un ou des cours d'eau identifiés en liste 1 ou 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement ?		<input checked="" type="checkbox"/>	
Complétez si nécessaire			

#### 4.4 Continuités écologiques

<p>Y a-t-il eu à l'échelle locale (communes voisines, intercommunalités, SCoT, PNR...) ou dans un document d'urbanisme antérieur des analyses portant sur les continuités écologiques ?</p>	<p>Oui</p>	<p>Non</p>	<p>Si oui, quel sont les enjeux identifiés sur votre commune ?</p> <p>Oui. On retrouve comme réservoirs de biodiversité la ZNIEFF de type 1 citée plus haut à laquelle sont ajoutés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la Cumane ;</li> <li>- deux réservoirs de biodiversité complémentaires au Nord-Ouest au niveau des coteaux et un plus au Nord également au niveau des coteaux ;</li> <li>- un réservoir de biodiversité complémentaire au Nord-Est, au niveau d'un replat qui surplombe la Cumane.</li> </ul> <p>À l'Ouest de la commune, on trouve également un corridor qui ne vas pas jusqu'au territoire de Saint-Marcellin, mais qui, dans les fait peut être rallongé au niveau des coteaux au Nord du territoire.</p> <div data-bbox="874 689 1516 1142"> <p style="text-align: center;">Identification des continuités écologiques sur Saint-Marcellin Source : SCOT de la région urbaine de Grenoble</p>  <p><b>Trame verte</b> Réservoirs de biodiversité pour préserver les richesses du territoire  <span style="color: green;">■</span> Réservoirs de biodiversité (reconnus par un statut de protection, de gestion ou d'inventaire national)  <span style="color: green;">■</span> Réservoirs de biodiversité complémentaires (enjeux de biodiversité identifiés par des expertises et inventaires locaux)  <b>Corridors pour assurer et garantir la fonctionnalité écologique du territoire</b>  <span style="color: green;">—</span> Corridors naturels d'intérêt écologique et/ou soumis à pression urbaine  <span style="color: grey;">—</span> Périmètres de projet pour le maintien et la remise en bon état des continuités écologiques (ex: "Coudors de vie")</p> <p><b>Trame bleue</b>  <span style="color: blue;">■</span> Zones humides identifiées par l'inventaire départemental (Avenir, 2010)  <span style="color: blue;">—</span> Cours d'eau et tronçons de cours d'eau reconnus comme réservoirs de biodiversité  <span style="color: blue;">—</span> Cours d'eau et tronçons de cours d'eau de la BD Carthage (permanent et temporaire) précision 1/50 000 ème</p> </div>
---	------------	------------	--

<p>Dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, quels sont les éléments de la trame verte et bleue ? <a href="http://carto.dataragouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.dataragouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a></p>	<p>Sur la commune, le SRCE identifie les périmètres suivants comme réservoirs de biodiversité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La ZNIEFF de type 1 « L'Isère du pont d'Iseron à la confluence de la Bourne » ;</li> <li>- Les zones humides de l'inventaire départemental élargies à Saint-Marcellin à la combe dans laquelle circule la Cumane élargie dans certains secteurs.</li> </ul>		
--	--	--	--

#### 4.5 Paysage, patrimoine bâti

<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i></p>	<p>Oui</p>	<p>Non</p>	<p>Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>
<p>Site classé ou projet de site classé ? <a href="http://carto.dataragouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.dataragouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a></p>		<p>✗</p>	
<p>Site inscrit ou projet de site inscrit ? <a href="http://carto.dataragouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.dataragouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a></p>		<p>✗</p>	
<p>Site patrimonial remarquable (y compris anciennes ZPPAUP ou AVAP ou anciens secteurs sauvegardés) ?</p>		<p>✗</p>	
<p>Éléments majeurs du patrimoine ? <a href="http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/">http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/</a></p>	<p>✗</p>		<p>Deux sites patrimoniaux principaux font l'objet de périmètres de protection modifiés : le clocher de l'église et le bateau ivre.</p>

4.5 Paysage, patrimoine bâti			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ?  Et quels sont les enjeux identifiés ?
Perspectives paysagères identifiées comme à préserver par un document de rang supérieur : SCoT, charte de parc, atlas de paysage... ?		<input checked="" type="checkbox"/>	Seule la modification réglementaire concernant l'alignement boisé de la Saulaie pourrait être impactant ponctuellement mais celui-ci est identifié au titre de l'application de l'article L151-19 du CU.
Complétez si nécessaire			

4.6 Ressource en eau			
<b>Captages</b>			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ?  Et quels sont les enjeux identifiés ?
Périmètre de protection immédiat, rapproché, éloigné d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?		<input checked="" type="checkbox"/>	
Autres captages prioritaires ?		<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Usages : eau potable ; gestion des eaux usées et eaux pluviales</b>			
Les ressources en eau sont-elles suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins présents et futurs ?	<input checked="" type="checkbox"/>		Par cette modification simplifiée, il n'est pas prévu d'apport supplémentaire d'habitants que ce qui est déjà prévu au Plu approuvé en 2019.
Le système d'assainissement des eaux usées a-t-il une capacité suffisante pour répondre aux besoins présents et futurs du territoire ? <a href="http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/">http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/</a>	<input checked="" type="checkbox"/>		Idem.
Des démarches sont-elles entreprises pour garantir la bonne gestion des eaux pluviales sur votre territoire ?	<input checked="" type="checkbox"/>		Dans le cadre de la modification du PLU, pour les zones concernées, des règles ont été établies pour la gestion des eaux pluviales.
Complétez si nécessaire			

4.7 Sols et sous-sol			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ?  Et quels sont les enjeux identifiés ?
Sites et sols pollués ou potentiellement pollués :base de données BASOL ? <a href="http://basol.developpement-durable.gouv.fr/recherche.php">http://basol.developpement-durable.gouv.fr/recherche.php</a>		<input checked="" type="checkbox"/>	

4.7 Sols et sous-sol			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ?  Et quels sont les enjeux identifiés ?
Anciens sites industriels et activités de services :base de données BASIAS ? <a href="http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp?DPT=63&amp;carte=">http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp?DPT=63&amp;carte=</a>		<input checked="" type="checkbox"/>	
Carrières et/ou projets de création ou d'extension de carrières ?		<input checked="" type="checkbox"/>	
Complétez si nécessaire			

4.8 Risques et nuisances			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ?  Et quels sont les enjeux identifiés ?
Risques ou aléas naturels ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<i>Exemple : inondations, mouvement de terrain, avalanche, feu de forêts, industriels, technologiques, miniers, cavité...</i>
Plans de prévention des risques approuvés ou en cours d'élaboration ?		<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances ?		<input checked="" type="checkbox"/>	
Plan d'exposition au bruit, plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au bruit des infrastructures ?		<input checked="" type="checkbox"/>	
Complétez si nécessaire			

4.9 Air, énergie, climat			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ?  Et quels sont les enjeux identifiés ?
Y a t-il une desserte en transport collectif sur votre territoire	<input checked="" type="checkbox"/>		<i>Si oui, précisez : gare, réseau de transport en commun, etc.</i> Gare SNCF + réseau de bus scolaire.
Plan de protection de l'atmosphère (PPA) ?		<input checked="" type="checkbox"/>	Le territoire est rattaché à celui de Grenoble Alpes Dauphiné actuellement en finalisation.
Enjeux spécifiques relevés par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) ?  Enjeux spécifiques relevés par le PCAET (ou projet de PCAET) ?		<input checked="" type="checkbox"/>	Pas d'enjeux spécifiques en lien direct avec les points de la modification simplifiée.
Projet éolien ou de parc photovoltaïque ?		<input checked="" type="checkbox"/>	

## 5. Annexes (rappel)

Les annexes sont des éléments essentiels pour permettre à l'autorité environnementale de comprendre votre projet et d'évaluer les enjeux environnementaux qu'il constitue et/ou doit prendre en compte :

– pour les cas d'élaboration ou de révision générale : il est recommandé de transmettre, outre le projet de PADD, un projet de zonage permettant de visualiser les secteurs prioritaires pour l'urbanisation ;

– pour les procédures d'évolution partielle (révision allégée, mise en compatibilité DUP/DP, modification) : il est essentiel de fournir les documents initiaux et de préciser les éléments qui doivent évoluer (ex : plan de zonage avant/après ; règlement avant/après, OAP avant/après)

Coordonnées de la personne à contacter	Annexe 1 ci-jointe	<input checked="" type="checkbox"/>
Élaboration ou révision « générale » de PLU ou PLUi	Projet de PADD débattu par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI	<input type="checkbox"/>
	Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur	<input type="checkbox"/>
	Une version du projet de règlement graphique en cours d'élaboration	<input type="checkbox"/>
Pour les révisions de PLU avec examen conjoint et les déclarations de projet modifiant un PLU	Le projet de dossier envisagé pour la réunion d'examen conjoint	<input type="checkbox"/>
Pour tous	Délibération prescrivant la procédure*	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour les procédures d'évolution	Projet de plan de zonage AVANT/APRÈS Projet de règlement AVANT/APRÈS Autres éléments cartographiques superposant zonages et enjeux (Natura 2000, risques, ...)	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour tous	Cartographie du PADD Autres (OAP, ...)	<input checked="" type="checkbox"/>

## 6. Signature du demandeur (personne publique responsable)

Date <b>12.07.22</b> : Lieu <b>SMVIC</b> :	NOM	PRENOM <b>Peut Beton David</b>
	SIGNATURE	

  
**SAINT-MARCELLIN**  
**VERCORS ISÈRE**  
 COMMUNAUTÉ  
 7 rue du Colombier - CS20063  
 38162 SAINT MARCELLIN Cedex

Identification de la personne ressource, en charge du suivi du dossier Vous indiquerez ici les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.	
Contact au service technique ou du bureau d'étude par exemple	Ludovic Vrignon
Coordonnées nécessaires pour vous joindre : adresse, téléphone, courriel	<b>Ludovic VRIGNON</b> Chargé de mission PLUI 07 65 17 37 96 📍 Maison de l'intercommunalité, 7 rue du Colombier 38160 Saint-Marcellin <a href="http://www.saintmarcellin-vercors-isere.fr">http://www.saintmarcellin-vercors-isere.fr</a>  <a href="mailto:ludovic.vrignon@saintmarcellin-vercors-isere.fr">ludovic.vrignon@saintmarcellin-vercors-isere.fr</a>